

Leudelange, le 15 décembre 2023

AVIS DE CIRCULATION

Réglementation temporaire de la circulation routière à partir du 2 janvier 2024 jusqu'au 31 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Lors **du Workshop** relatif à la Rue de la Montée qui s'était tenu le **23 novembre 2023**, les riverains ont pu partager leurs propres visions relatives à l'amélioration de la circulation dans la Rue de la Montée.

Dans ce contexte, le Collège des bourgmestre et échevins a décidé de répondre aux souhaits des habitants.

Ainsi, à partir **du 2 janvier 2024 jusqu'au 31 janvier 2024 (inclus)**, le sens de circulation dans la Rue de la Montée sera modifié.

Entre le croisement Rue de la Montée / Domaine op Hals et le croisement Rue du Cimetière / Rue de Cessange, un **sens unique** sera introduit (voir plan au verso).

A la fin de la phase d'essai, le Collège des bourgmestre et échevins invitera les riverains à une réunion pour faire le point.

Veillez svp respecter les déviations indiquées.

Nous vous remercions dès à présent de votre compréhension.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Lou LINSTER, Bourgmestre

Vanessa BALDASSARRI ép. DEMOLING, Echevine

Jean Pierre ROEMEN, Echevin

SENS UNIQUE

